BELGIQUE

Mouscron. — Voici le résultat des adjudications qui viennent d'avoir lieu, à l'Hôtel-de-Ville de Mouscron, pour la location des échoppes des marchés, pour le balayage des rues et pour l'éclairage des hameaux, en 1890:

Le marché même est adjugé à M. Ed. Callens pour la somme de 5,700 fr.

Echoppes : 1re 80 fr., MM. Bonte ; 2e 70, F. Moulaert ; 3e 70, Rémi Tiberghien ; 4e 70, P. Stock ; 5e 70, E. Labbe ; 6e 70, V. Seynæve ; 7e, 70, Vanelstraet ; 8e 70, G. Bral ; 9e 80, J. Stelandre ; 10e, 70, H. Vavelstraet ; 11e 80, C. Verbraebel ; 12e 70, J. Honoré ; 13e 70, Debert ; 14e 70, Ottevaere ; 15e 70, Decoene; 16e 85, L. Selosse ; 17e 80, E. Larivière.

Enlèvement des boues : 1er lot, D. Verroken, 475 fr.; 2e, Segard, 500 francs.

Eclairage des hameaux. — 1° Risquons-Tout, 10 lanternes, pas d'adjudicataire; 2° Couet, 6, Segard, 27 fr.; 3° Marlière, 3, id., 30 fr.; 4° Haut-Judas, 9, Larosse, 22 fr.; 5° Mont-à-Leux, 14, id., 23 fr.; 6° Petit-Courtrai, 1, pas d'adjudicataire ; 7° Christ et Cimetière, 11, Gœmaere, 19,50; 8° Pleni et Bas-Voisinage, 6, Berghemau, 19 fr.; 9° Hospice et Ruquoi, 2, Vandesteene, 30 fr.

— M. J. Parmentier vient d'être nommé notaire à Mouscron, *en remplacement de M. G. Willart, décédé.*

— *Deux maisons effondrées.* — Deux maisons en construction, au hameau du Christ, se sont effondrées hier après-midi. Un ouvrier a été grièvement blessé à la tête ; on craint pour sa vie.

— Le parquet est venu hier chez M. Barte, rue de la Station, où il a fait arrêter un italien, nommé Talonne ; le motif de cette mesure est inconnu.

— *Collège St-Joseph.*— Dimanche, à 4 h. 1/2, soirée de gymnastique et de jonglerie par Edgard Gautier et sa troupe; les anciens élèves sont invités.

L'ÉLECTION DE LOUVAIN. — Une élection législative a eu lieu, hier jeudi, dans l'arrondissement de Louvain, en remplacement de M. Delcourt, catholique, ancien ministre, conseiller d'Etat, décédé.

M. De Trooz, catholique, a été élu avec une majorité de 549 voix; voici les chiffres officiels :

M. de Trooz, catholique, 2089 voix.
M. de Coster, libéral, 1543 voix.

Il y avait 3702 votants. Il y a eu 70 billets blancs et nuls.

M. De Trooz a obtenu, à Louvain même, plus de suffrages que son compétiteur, et, d'autre part, le dépouillement des voix démontre qu'il y a de nombreuses abstentions d'électeurs campagnards, comme il arrive à toutes les élections partielles.

Le *Patriote*, de Bruxelles, dit :

« Nous avons le droit de chanter victoire. Ni la reconstitution retentissante de l'union « libérale », ni les calomnies prodiguées avec rage au gouvernement, ni les efforts *surhumains* tentés par les gueux (et avoués par toute leur presse) en faveur de leur candidat n'ont pu amoindrir notre position dans l'arrondissement. Tel a été dans le passé, tel il est aujourd'hui : catholique et conservateur.

» Nous avions l'habitude d'y triompher avec une majorité de cinq à six cents voix. Nous atteignons aujourd'hui le même résultat, alors que les gueux n'y ont jamais déployé autant d'énergie. »

Le Pape et le Roi des Belges. — Le Saint-Père a reçu du roi Léopold une lettre de félicitations très longue et très affectueuse. Le Roi dit que la paix est aujourd'hui assurée.

Tournai. — On signale en ville divers cas d'influenza, tous de nature assez bénigne. Il ne faut pas moins se soigner dès qu'on se sent pris. Rien n'est plus facile à guérir que l'influenza, mais encore ne faut-il pas traiter cette maladie avec indifférence.

L'influenza à Verviers. — L'épidémie de grippe sévit avec une rare intensité à Verviers. Le nombre des ouvriers invalides dans les ateliers verviétois est considérable. Beaucoup de grippés sont très accablés et paraissent souffrir plus que les influenzés de la capitale.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 25 décembre.* — Hélène Denis, rue de Denain, cour Dhalluin. — Albert Vibraedt, Grande-Rue, 34. — Gustave Dubar, rue d'Antoing, 25. — Richard Pilaert, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 12. — Henri Natalis, rue de Lannoy, 318. — Marie Tiberghien, rue Danbenton, 103. — Fortuné Desdack, rue d'Estaing, cour Boulanger, 7. — Juliette Buffels, rue Thècle, 39. — Henri Duculombier, rue d'Alma fort Frasez, 30 bis. — Edouard Damez, rue de Lille, impasse Courier, 5. Noémie Mass, rue de Bouvines, cité Fontier. — *Du 26.* — Germain Deplus, rue du Général Chanzy, 68. — Louise Cuvelier, rue du Gros-Saule, 2. — Noémie Pontier, rue Cugnot, cour Duverger, 2. — Fernand Leman, Grande-Rue, 46. — Stéphanie Desbonnets, rue du Pile, cour Hurez, 3. — Désiré Heinrichs, rue Frauklin, 73. — Noël Evrard, rue Blanchemaille, cour veuve Devienne, 2. — Pierre Willems, rue de France, 9. — Jules Debarge, rue de l'Ommelet cour Caby, 2. — Ivo Pennelle, rue d'Arcole, cour Joye, 8. — Gabrielle De Cock, rue Descartes. — Clément Libert, rue de l'Epeule, cour Leconte, 11. — Jeanne Delecluse, boulevard de Strasbourg, 39. — Noémie Verhœrgh, rue Neuve du Fontenoy, cour Flipo, 9. — Léon Dujardin, rue Beaurewaert cour Tonneau, 5. — Noël Decruyenaere, rue Beaurewaert, 1. — Germaine Parent, rue de la Liberté prolongée, maison Delplanque.

Mariage. — Auguste Noclain, 25 ans, employé de commerce, rue Jouffray, 4, et Adèle Pouille, 26 ans, piquière, rue Beaurewaert, 127.

Déclarations de décès du 25 décembre. — Gyselynck, présenté sans vie, rue de Denain, cour Desbonnet. — Jules Wareille, rue Saint-Eleuthère, 48. — Gustave Hanselin, rue de la Gare, *café du Phare.*

Du 26. — Louis Vandenberghe, 68 ans, rue d'Alsace, 58. — Isabelle Lecocq, 61 ans, rue du Tilleul, 112. — Elisa Leclercq, 63 ans, rue du Moulin, cour Brabant, 5. — Auguste Wullaens, 67 ans, rue Saint-Laurent, 18. — Aurélie Berte, 3 ans, contour de l'Eglise du Saint-Rédempteur, au Pile.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 20 au 25 décembre.* — Lucien Devlaeminck, Vieille-Place. — Cyrille Duhamel, Vieille-Place. — Angèle Delcourt, Vieille-Place. — Jules Delemmes, Place. — Prudent Joye, rue Saint-Joseph. — Laurent Duquennois, rue Pierre Catteau. — *Publications de mariages du 22 décembre.* — Jean-Baptiste Dubus, 26 ans, rattacheur, et Hortense Hennion, 29 ans, soigneuse. — Léon Tanghe, 22 ans, tisserand, et Fidéline Salembier, 21 ans, tisserande. — Jean Gadenne, 28 ans, garçon boulanger, et Léocadie Rasson, 25 ans, surveillante de fabrique. — *Déclarations de décès du 20 au 23 décembre.* — Julie Raepsart, 13 ans 3 mois, sans profession, Laboureur. — Philomène Duhamel, 24 ans 5 mois, tisserand, Ganguier. — Emile Pycke, 2 ans 9 mois, rue du Bureau. — Léon Dehaeckere, 4 mois, Crétinier.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 25 décembre.* — Philomène Dely, à la Croix-Rouge. — Clément Boenders, chemin des Carliers. — Noël Demarque, à la Marlière. — Noël Dufourmont, aux Phalempins. — Anna Tourné, au Blanc-Seau. — Noël Goethals, au Blanc-Seau. — Blanche Himpens, à la Croix-Rouge. — Claire Debuchy, rue des Coulons. — Noël Toulemonde, sentier de Roucq. — Noël Dervaux, rue du Rhin. — *Du 23.* — Paul Roussel, à la Croix-Rouge. — Noël Inglebert, rue du Tilleul. — Noël Guilbert, rue du Bois. — Noël Gadenne, rue du Blanc-Seau. — *Déclarations de décès du 25 décembre.* — Sophie Duhamel, 37 ans 5 mois, sans profession, au Blanc-Seau. — *Du 26.* — Virginie Picavet, 70 ans 10 mois 25 jours, rue du Haze. — Sophie Perin, 31 ans 1 mois 23 jours, ménagère, rue de la Cloche. — Henriette Maerten, 55 ans 7 mois, sans profession, rue de la Cité. — Marie Debosschère, 68 ans 6 mois 26 jours, sans profession, Hôpital-Civil, rue Nationale. — Marcellin Desrumeaux, 72 ans 9 mois 26 jours, Hôpital-Civil, rue Nationale.

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Importations et exportations françaises des cotons bruts et manufacturés pendant les dix premiers mois des années 1881 à 1889.

IMPORTATIONS

	Cotons bruts	*Cotons filés*	*Tis. de coton*
	FR.	FR.	FR.
1881	197.119.000	20.322.000	58.188.000
1882	176.129.000	23.351.000	60.783.000
1883	152.053.000	32.529.000	60.006.000
1884	156.287.000	31.434.000	62.372.000
1885	152.972.000	31.622.000	57.479.000
1886	120.691.000	29.742.000	47.881.000
1887	161.016.000	25.677.000	43.160.000
1888	121.532.000	21.078.000	34.597.000
1889	136.611.000	22.617.000	33.400.000

EXPORTATIONS

1881	47.123.000	1.949.000	72.627.000
1882	37.757.000	1.994.000	86.056.000
1883	31.947.000	2.382.000	73.307.000
1884	27.597.000	1.747.000	70.745.000
1885	21.908.000	1.746.000	88.293.000
1886	24.308.000	1.577.000	88.948.000
1887	38.334.000	2.123.000	94.192.000
1888	28.236.000	2.204.000	83.572.000
1889	19.589.000	2.273.000	92.258.000

Laines

Buenos-Ayres, 24 décembre.

Agio sur l'or : 231 1/8 0/0.

Anvers, 27 décembre.

En disponible, il a été traité .. balles La Plata.

Soies

Lyon, 20 décembre.

Le marché est toujours excellent; les affaires et les prix sont très fermes, surtout en Tsatlées, Chine, Canton et Japon. Les demandes continuent plus suivies sur les soies asiatiques, dont les prix s'améliorent tant sur notre marché que sur les pays de production. La tendance reste bonne.

Cours officiel des soies :

Organsins, 1er ordre : France, filatures et ouvraisons, 26/30, de 67 à 69.

Piémont, tir. et ouvr., 20/24, à 70.

Italie, ouvr. françaises, 18/20, de 68 à 69 ; ouvr. italiennes, 18/20, à 69.

Syrie Levant, 24/30, à 68.

Bengale ouvr. françaises et italiennes, 3 bouts, 33/40, à 57.

Japon, filature à l'européenne, 20/24 de 67 à 68.

Trames, 1er ordre : France, filature et ouvr., 20/24, à 66.

Italie, 22/24, à 64.

Chine, ouvr. françaises et italiennes, tours comptés, 34/40, à 59 ; 41/45, à 58 ; 46/50 à 56.

Japon, filature à l'européenne, tours comptés, 26/32, de 62 à 63.

Grèges, 1er ordre : France, Cévennes, bouts noués 10/12, à 65; 12/16, à 64.

Brousses, indigènes, blanches, 10/12, à 60; titres spéciaux, à 59.

Syrie Levant, de 58 à 60; 10/12, à 58.

Piémont, Messine et Naples, 10/12, à 63; 12/14, de 62 à 63.

Chine, Tsatlées, 4es 1/2, de 39 à 41 ; 5es, de 36 37 ; 5es inf. à 33.

Japon, grappes, 2, de 48 à 49 ; 3, de 46 à 47 ; inf. de 43 à 44.

Japon, Oshio, Hamatsky, 2, à 46; à l'européenne, 1er ordre, 9/11, de 61 à 62 ; 16/12; à 60: 12/14. à 60.

TARIFS DOUANIERS
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Laine et articles de laine

Les laines, poils d'alpaga, de chèvre et d'autres animaux semblables, seront divisés en trois classes, pour la fixation des droits auxquels ils sont soumis :

1re CLASSE : *Laines courtes.* — C'est-à-dire laines de mérinos, métis ou mérinos métis ou autres laines de la race des mérinos, directe ou indirecte, laines courtes, duvet et laine du même genre que l'une et l'autre des laines désignées ci-dessus, y compris celles importées habituellement aux Etats-Unis de Buenos-Ayres, de la Nouvelle-Zélande, d'Australie, du Cap de Bonne-Espérance, de la Russie, de la Grande-Bretagne, du Canada et d'ailleurs et y compris aussi les laines non décrites ou désignées ci-après dans la seconde ou troisième classe.

2e CLASSE : *Laines longues.* — C'est-à-dire laines longues de Leicester, de Colswold, de Lincolnshire, duvet de laine longue, laine longue de Canada ou autres laines longues semblables de race anglaise, habituellement connues sous les noms qui viennent d'être cités, ainsi que les poils d'alpaga, de chèvre et autres animaux semblables.

3e CLASSE : *Laines à tapis et autres laines semblables.* — Laines de Donskoï, laines originaires de l'Amérique du Sud, laines de Cordoue, de Valparaiso, laines originaires de Smyrne et toutes autres laines du même genre que celles qui jusqu'à présent ont été importées habituellement aux Etats-Unis, de la Turquie, de la Grèce, de l'Egypte, de la Syrie et d'ailleurs.

Les droits sur les laines de la première classe, lorsqu'elles seront importées lavées, seront du double des droits dont seraient frappées ces mêmes laines importées non lavées.

Les droits sur les laines de toutes les classes, lorsqu'elles seront importées dégraissées, seront du triple des droits dont seraient frappées ces mêmes laines importées non lavées.

Les droits sur les laines de mouton ou sur les poils d'alpaga, de chèvre ou de tout autre animal semblable, importés en tout autre état que l'état ordinaire actuellement usité ou qui seraient modifiés dans leur nature ou état dans le but d'éviter les droits, ou dont la valeur serait réduite par l'adjonction de toute autre substance étrangère, seront du double des droits dont seraient frappées ces mêmes laines ou poils importés à l'état ordinaire.

Laines de la 1re classe dont la valeur au dernier port d'où elles ont été exportées aux Etats-Unis, — à l'exclusion des frais encourus dans le dit port, — sera de 30 cents ou moins la livre, 10 cents la livre.

Laines de la même classe, dont la valeur au dernier port d'où elles ont été exportées aux Etats-Unis, — à l'exclusion des frais encourus dans le dit port, sera de plus de 30 cents la livre, 12 cents la livre.

Laines de la 2e classe et poils d'alpaga, de chèvre et d'autres animaux semblables, dont la valeur au dernier port d'où ils ont été exportés aux Etats-Unis, — à l'exclusion des frais encourus dans le dit port, — sera de 30 cents ou moins la livre, 10 cents la livre.

Laines de la même classe, dont la valeur au dernier port d'où elles ont été exportées aux Etats-Unis, — à l'exclusion des frais encourus dans le dit port, — sera de plus de 30 cents la livre, 12 cents la livre.

Laines de la 3e classe, dont la valeur au dernier port d'où elles ont été exportées aux Etats-Unis, — à l'exclusion des frais encourus dans ledit port, — sera de 12 cents ou moins la livre, 2 1/2 cents la livre.

Laines de la même classe dont la valeur au dernier port d'où elles ont été exportées aux Etats-Unis, — à l'exclusion des frais encourus dans ledit port, — sera de plus de 12 cents la livre, 5 cents la livre.

Laines sur peau : mêmes droits que les autres laines; la quantité et la valeur en seront déterminées d'après les règles que prescrira le secrétaire du trésor.

Chiffons de laine, shoddy, mungo, déchets et flocons de laine, 10 cents par livre.

Etoffes de laine, châles de laine et tous articles fabriqués de laine de toute espèce, fait en tout ou en partie de laine, non spécialement dénommés ou désignés dans la présente loi, estimés à une valeur ne dépassant pas 80 cents la livre, 35 cents la livre et 35 p. c. ad valorem.

Evalués à plus de 80 cents la livre, 35 cents la livre et 40 p. c ad valorem en sus.

Flanelles, couvertures, chapeaux de laine, articles tricotés et tous articles faits sur des métiers à tricoter, balmorals, fils de laine et d'estame, et articles fabriqués de tout espèce, composés en tout ou en partie d'estame, de poils d'alpaga, de *chèvre ou d'autres animaux (à l'exception de ceux* composés en partie de laine), non spécialement dénommés ou désignés dans la présente loi, estimés à une valeur ne dépassant pas 30 cents la livre, 19 cents la livre.

Evalués à plus de 30 cents la livre, mais pas plus de 40 cents la livre, 12 cents la livre.

Evalués à plus de 40 cents la livre, mais pas plus de 60 cents la livre, 18 cents la livre.

Evalués à plus de 60 cents la livre, mais pas plus de 80 cents la livre, 24 cents par livre.

En outre, sur tous les articles mentionnés ci-dessus, 35 p. c. ad valorem.

Evalués à plus de 80 cents par livre, 35 cents par livre et, en outre, 40 p. c. ad valorem.

Etoffes pour vêtements de femmes et d'enfants, doublures d'habits, draps italiens et articles du même genre, composés en partie de laine, d'estame, de poils d'alpaga, de chèvre ou d'autres animaux qui ne sont pas estimés à plus de 20 cents le yard carré, 5 cents le yard carré et, en sus 35 p. c. ad valorem.

Estimés à 20 cents le yard carré, 7 cents par yard carré et 40 p. c. ad valorem.

Composés entièrement de laine, d'estame, de poils d'alpaga, de chèvre ou autres animaux, ou d'un mélange de ces matières, 9 cents le yard carré et 40 p. c. ad valorem.

Tous ces articles faits avec des lisières, composés en tout ou en partie d'autres matières, ou de fils ou d'autres matières introduits dans le but de changer la classification, payeront 9 cents le yard carré et 40 p. c. ad valorem.

Il est stipulé que tous ces articles pesant plus de 4 onces le yard carré, payeront un droit de 35 cents la livre et 45 p. c. ad valorem.

Vêtements tout faits et habillements de toute espèce, non spécialement dénommés ou désignés dans la présente loi, jupes et étoffes pour jupes et balmoral et articles du même genre ou employés aux mêmes usages, composés en tout ou en partie de laine, d'estame, de poils d'alpaga, de chèvre ou d'autres animaux, confectionnés ou fabriqués entièrement ou en partie par le tailleur, la couturière ou autre fabricant, à l'exception des articles tricotés, 40 cents par livre et en sus, 35 p. c. ad valorem.

Manteaux, dolmans, Jacquettes, talmas, ulsters et autres vêtements de dessus pour dames et enfants et articles du même genre ou employés aux mêmes usages, composés entièrement ou en partie de laine, d'estame, de poils d'alpaga, de chèvre ou d'autres animaux. confectionnés ou fabriqués entièrement ou en partie par le tailleur, la couturière ou autre fabricant (à l'exception des articles tricotés), 45 c. par livre et en sus 40 p. c. ad valorem.

Tissus, sangles, bretelles, bandes, garnitures, soutaches, galons, franges, brandebourgs, tresses, ganses et glands, garnitures de robes, filets pour cheveux, boutons ou boutons bombés ou boutons d'autres formes pour glands ou ornements façonnés à la main ou tressés à la mécanique, fabriqués avec de la laine, de l'estame, des poils d'alpaga, de chèvre ou d'autres animaux, ou dans la composition desquels entre de la laine, de l'estame, du poil d'alpaga, de chèvre ou d'autres animaux, 30 cents par livre et en sus, 50 p. c. ad valorem.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 décembre. — On ne pouvait espérer mieux au lendemain d'un jour de fête et nos rentes font preuve d'une activité assez grande.

Il y a tout lieu de croire que l'année se terminera sur les plus hauts cours qui aient été cotés sur notre 3 0/0 depuis la création de ce fonds.

Le 3 0/0 est à 87,85, l'amortissable à 92,10 et le 4 1/2 à 105,90 Les valeurs de crédits sont en général bien tenues. Le Crédit Foncier est à 1337,50, la Banque de Paris à 795, le Crédit Lyonnais à 692,50, la Société générale à 457,50. Les fonds étrangers sont fermes, l'Italien est à 95,65, l'Extérieur à 74,05.

A propos de l'émission de l'emprunt Malgache il est intéressant de faire remarquer que l'Ile de Madagascar est sous le protectorat français et que les recettes de ses douanes sont dans des mains françaises. C'est moins d'un emprunt africain que d'un emprunt français qu'il s'agit.

L'Ile de Madagascar qui n'a pas d'autre dette extérieure que les 15 millions faisant l'objet de la présente émission doit avoir droit à la confiance des capitaux Français à l'occasion d'un emprunt dont le produit est entré pour les deux tiers dans les caisses du trésor français.

COMMERCE

COTONS

Télégrammes communiqués par M. BULTEAU-GRIMONPREZ

LE HAVRE, 27 décembre.

Ventes : 148 balles. Marché soutenu.

LIVERPOOL, 27 décembre.

Ventes : 10 000 balles. Marché soutenu.

NEW-YORK, 26 décembre.

Middling Upland, 10 1/4. Ventes : 36,000 balles.
Middling américain : à New-Orléans 9 5/8 ; Savannah, 9 9/16.

SUCRES

LILLE, 27 décembre.

	COTE OFFICIELLE			
	Cours du jour			Cours précédt
		Off.	Dem	
Sucr. n°3 (88 deg.)	28	.. ..	.. ..	28 .. ..
— acquittés....	.. .. ..	.. ..	.. ..	.. .. ..
— pain 6 k. n° 1	108	.. ..	.. ..	108 .. ..
Betteraves disp.	33	.. ..	.. ..	33 .. ..
Mélasse.....	.. .. ..	.. ..	.. ..	.. .. ..
fin 3/6 disponib.	.. .. ..	.. ..	.. ..	.. .. ..

Le directeur gérant : ALFRED REBOUX.

Imp. Alfred Reboux, 17, rue Neuve : Roubaix.

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

Annonces légales

Etude de Me POISSONNIER, notaire à Roubaix, rue Nain, n° 22.

Formation de Société

Suivant acte reçu par Me Léon POISSONNIER, soussigné, et son *collègue, notaires* à Roubaix, le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, portant la mention : « Enregistré à Roubaix, le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio 19, verso case 6; reçu cinq francs, décimes un franc vingt-cinq centimes.

» (Signé) : PAQUET. »

M. Alfred ORANGE, marchand épicier, demeurant à Roubaix,

Et M. Charles MULLIER, voyageur de commerce, demeurant à Lille,

Ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet le commerce de margarine.

Il a été toutefois entendu que les associés pourraient y ajouter, d'un commun accord, le commerce de denrées coloniales.

Le siège de la société est fixé à Roubaix, rue Delezenne.

La raison et la signature sociales seront :

ORANGE & MULLIER

La société est contractée pour dix années, qui commenceront le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-dix pour finir le trente-et-un décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

L'apport de M. ORANGE consiste en une somme de quatre mille francs en espèces; celui de M. MULLIER en sa clientèle et ses connaissances et capacités.

Chaque associé aura la gestion et l'administration de la société et pourra faire individuellement tous actes de simple administration, recevoir toutes sommes, en donner quittances et décharges.

La signature sociale appartiendra à chacun des associés, mais il ne pourra en faire usage que dans l'intérêt et pour les affaires de la société; en conséquence tous billets à ordre, lettres de change et généralement tous engagements devront exprimer la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

En cas de décès de l'un des associés la société sera dissoute et la liquidation faite par le survivant.

Pour extrait dudit acte dont deux expéditions ont été déposées le vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, l'une au greffe du Tribunal de commerce de Roubaix et l'autre au greffe de la Justice-de-Paix du Canton-Est de ladite ville.

(Signé) : L. POISSONNIER. 20997d

Dissolution de Société

Dun acte sous seing privé, en date du 5 décembre 1889, enregistré le 24 décembre 1889, et déposé aux greffes du Tribunal de commerce et de la Justice-de-Paix, le 26 décembre 1889.

Il appert que :

La société de commerce ayant pour objet la fabrication et la vente des rouleaux et des toiles d'émeris, sous la firme :

DASSONVILLE Frères

est dissoute d'un commun accord.

M. Henri DASSONVILLE en est seul liquidateur avec les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme,

20990d Henri DASSONVILLE.

IMMEUBLES
A VENDRE

Etude de Me VAHÉ, notaire à Roubaix.

A VENDRE

par adjudication publique et volontaire

UNE BELLE

MAISON

à étage

à usage de boulangerie

et 231 mètres carrés 13 décimètres

DE FONDS & TERRAIN

SIS A CROIX

lieu dit l'Allumette, rue de Wasquehal. Libre d'occupation.

Le **lundi 30 décembre 1889,** à 3 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de Me VAHÉ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit Me VAHÉ. 20861

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

Ville de Lannoy

à l'angle de la rue de Lille et de la rue Saint-Jacques

TROIS BELLES

MAISONS

dont une à usage d'estaminet

A VENDRE

Sur la mise-à-prix proposée de **12,000 fr.**

L'an 1889, le lundi 30 décembre, à 3 heures de relevée, Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procèdera en son étude à l'adjudication dudit bien.

S'adresser, pour tous renseignements, audit Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

A vendre à l'amiable

BONNES

FERMES

A VACHES

EXCELLENTES PATURES

situées dans l'arrondissement d'avesnes.

S'adresser à Me CAPLAIN, notaire à Avesnes. 20735

Filature de laines cardées

à vendre ou à louer, pour cause de santé, à 12 lieues de Paris, en pleine activité et installée de cette année, se composant de : 2 assortiments 1 m. 50, 2 assortiments 1 m., 4 renvideurs, 4 métiers à main, dévidoirs, bobinoirs, etc., 2 loups, une batteuse; transmissions nouvellement installées, machine à vapeur de 25 chevaux remise entièrement à neuf, chaudière de 12 chevaux, roue hydraulique de 8 à 10 chevaux.

Conditions très modérées.

S'adresser au bureau du journal. 20967

Immeubles à louer

A LOUER 1° une belle **maison** avec jardin et dépendances, rue Kléber, 20, à Croix; 2° une **maison** avec vitrine, rue Basse, à Croix. — **Matériaux à vendre** provenant d'une démolition au coin de la rue du Collège et de la Fosse-aux-Chênes, consistant en pannes, pavés d'écurie, portes, chassis, etc. — S'adresser rue Kléber, 74, à Croix. 20214

MAISON A LOUER rue d'Alsace n° 6, avec grand'porte et vastes magasins, propre à tout commerce. — S'adresser, 29, rue de la Fosse-aux-Chênes. 20921

A LOUER présentement

une jolie Maison de rentier

AVEC JARDIN

rue Charles-Quint, n° 26

S'adresser même rue, n° 28. 20310

ON DEMANDE A LOUER un petit appartement meublé, de deux pièces, dans le quartier de la Gare. — Ecrire aux initiales L. L. 49, au bureau du journal. 20644

A LOUER salle de fabrique de 600 mètres carrés, avec force motrice, située à Menin, le long de la Lys. — S'adresser à M. C. Burggraeve, rue Voorstraat, 76, à Courtrai. 20854

A LOUER de suite, rue Bernard, n° 31, une MAISON à usage de boucherie-charcuterie, avec fourneaux, et sans aucune reprise. 20996d

CESSIONS

ACÉDER A LILLE, *une maison* de détail importante et très connue. Belle situation. Spécialité très convenable pour dame. — Réponse au bureau du journal, aux initiales L. E. A. 20980

A CÉDER APRÈS DÉCÈS

BRASSERIE DE CIDRE

avec **commerce de grains et de pommes** et pouvant être utilisée par toute autre industrie. Vastes magasins. Matériel neuf. — S'adresser à Mme veuve Loraux, à Tergnies (Aisne). 20700

Demandes & offres
D'EMPLOI

AVIS DE LA DIRECTION DU JOURNAL

Ne pas adresser les lettres en réponse aux annonces au Directeur du journal, mais bien aux initiales indiquées dans l'annonce. Exemple : F. S. 46, bureau du JOURNAL DE ROUBAIX. (Annonce n°.....) *De la sorte, la correspondance est remise ou réexpédiée fermée à l'intéressé.*

MAGASINIER Jeune homme, 24 ans, sérieux, désirerait entrer dans une fabrique de tissus ou chez commissionnaire comme magasinier ou emploi analogue. Bonnes références. — Réponse écrite, poste restante, Roubaix, aux initiales G. D. 131 20965d

PLACIER Une maison de tissus et confections demande un placier connaissant la clientèle de détail, pour les villes de Roubaix et Tourcoing. Sérieuses références, — S'adresser 169, rue de Paris, à Lille. 20993

ASSOCIÉ

Une personne, disposant d'un capital de cent mille francs, désire trouver un associé. — Réponse au bureau du journal, aux initiales M. J. 20872

EMPLOI Un jeune homme de 16 ans, ayant une belle écriture, étant au courant des écritures du bureau et pouvant donner de bonnes références, désire une place. — S'adresser au bureau du journal. 20991

DIRECTEUR DE TISSAGE disposant de 150,000 francs, accepterait position d'intéressé dans maison de fabrication. Tous les genres de fabrication peuvent convenir. — *Réponse au bureau* du journal, aux initiales P. B. F. 20821

SERVANTE Une jeune fille, au courant du service, demande place de servante. Bonnes références. — S'adresser rue du Grand-Chemin, 24. 20992d

CONTRE-MAITRE On demande, pour la Belgique, un bon contre-maître pour teinture laine et coton. — Ecrire au bureau du journal, sous les initiales C. B. 20855

LEÇONS PARTICULIÈRES : français, anglais, piano. Préparation au brevet de capacité élémentaire et supérieur. — S'adresser, à partir du 25 décembre, rue de l'Industrie 186. 20910

REPRÉSENTANT Un voyageur en articles draperie, faisant la tournée de Toulouse, les Pyrénées et Bordeaux depuis vingt ans, désire représenter maison de premier ordre de Roubaix. — Pour renseignements, s'adresser à M. J. Cau, 165, rue du Collège. 20989d

MAISON DE FAMILLE

PRÉPARATION AUX EXAMENS

Un père de famille, ancien professeur, offre le logement la pension au besoin, ou des leçons particulières à quelques jeunes gens suivant des cours à Lille, ou se préparant aux examens.

S'adresser 43, rue de Bourgogne, à Lille. 20485

Commanditaire ou Associé disposant de 20 à 25,000 francs, est demandé pour affaire importante et lucrative. — Réponse au bureau du journal, aux initiales A. Z. 20919

EMPLOI Une jeune dame, roubaisienne, habituée aux affaires, ayant dirigé une maison de commerce importante cherche un emploi. Elle pourrait tenir une comptabilité. Excellentes références à Roubaix et au dehors. Prétentions modestes. Prendre l'adresse au bureau du journal. 20955

LEÇONS Une dame anglaise, habitant Lille, habituée depuis longtemps à l'enseignement et ayant du temps disponible, désire trouver des leçons d'anglais à Roubaix. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 20979

MAGASINIER Jeune homme de 20 ans, depuis près de cinq ans dans les tissus, comme magasinier, désire trouver emploi. Bonnes références. — Réponse au bureau du journal, aux lettres D. P. L. 20943

SERVEUR A TABLE Ex-valet de chambre, connaissant le service de table et d'intérieur, demande des journées pour servir à table et pour cirer. — S'adresser chemin de la Makellerie, *Au Coin du Bois.* 20965d

AVIS DIVERS

Cie DU GAZ DE ROUBAIX

pour l'éclairage

LE CHAUFFAGE & LA FORCE MOTRICE

PRIX DES COKE CLASSÉS

PRIS A L'USINE

Coke concassé	**1,30**	l'hectol.
» tout-venant	**1,20**	»
» grésillon	**0,90**	»
» moyen	**0,60**	»

19343

GUÉRISON certaine et radicale de la GOUTTE ET RHUMATISMES PAR l'Elixir Antirhumatismal de Ch. PETIT, *Pharmacien à Roux (Belgique)* Médaille d'or aux Expositions 35 ans de succès. **5 fr.** le flacon

Dépôt à Mouscron, pharmacie PHILIPPART; à Tournai, pharmacie BUREAU, rue Royale 20639

RHUM ST-GEORGES

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889

MÉDAILLE D'OR

Agents sérieux demandés pour Lille, Tourcoing, Roubaix.

Ecrire, avec références, *Rhum Saint-Georges, Bordeaux.* 20712d

Rails, wagonnets, tricycles pour filatures, tissages, etc. — P. MEYER, seul agent de Decauville aîné, 5, rue Colson, à Lille. 20976

Cie DE NAVIGATION A VAPEUR

Néerlando-Américaine

Anvers-Amérique

viâ la Hollande

Service postal hebdomadaire à *New-York.* Service postal mensuel à *Montevideo* et *Buenos-Ayres.*

Prix de passage : Anvers-New-York, 1re cl. 260 fr.; 2e cl. 215 fr. Anvers Buenos-Ayres, 1re cl. 640 fr.; 3e cl. prix variable très-modéré. Equipement *neuf.*

De plus amples informations sur passages et frêts gratuitement

par W. Raydt et Cie

agents-généraux, rue au Sucre, 1, Anvers.

On demande de bons sous-agents. 18602

LOCATION

DE SERVICES DE TABLE

PORCELAINES, CRISTAUX, VERRERIES, FAÏENCES, CRISTAUX BOUTEILLES ET BOUCHONS

Hri HOFFMANN-DUPONT

11, rue Saint-Georges, 11

ROUBAIX 30545

SPÉCIALITÉ DE FLEURS NATURELLES

AU PANIER FLEURI

COURONNES CROIX ET BOUQUETS POUR DEUIL

Mon DELARBRE

Rue Esquermoise, 55ter

LILLE

BOUQUETS DE FIANÇAILLES DE CONTRATS ET DE MARIÉES

Corbeilles de tables en fleurs coupées

La Maison reçoit des Fleurs tous les jours par l'express de Paris. 20896

L'ASSOCIATION MERCANTILE

(FONDÉE EN 1853)

Evitez les mauvaises Créances

en vous servant pour des renseignements de la maison la plus ancienne en Europe.

Restreignez vos dépenses en encaissant des créances par le **système Bennetts** qui existe **sans rival.**

Regardez certificats.

BENNETTS (Propriétaires)

61 1/2, Fore street Moorgate, London, E.C.

ayant des agents et des correspondants dans le monde entier.

Adresse télégraphique : BENNETTS ASSOCIATION, LONDON

ON CORRESPOND EN TOUTES LANGUES 15468

G. BROER & Cie

Provisoirement : **15, Rue Neuve, ROUBAIX**

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS EN CAOUTCHOUC

en tous genres

POUR HOMMES, DAMES, ENFANTS ET MILITAIRES

haute fantaisie

Vêtements de mineurs, Jambières, Molletières, etc. Couvertures, Matelas et Bidets de voyage. Coussins, Tabliers.

La Maison se charge des RÉPARATIONS. 20819

2me ANNÉE

LE MONDE TEXTILE

Annuaire universel des Filatures et Tissages. Hector Lahousse, 37, rue de Bellefond, Paris. — Prix de l'ouvrage format in-8°, 6 fr. (poste en sus). *Le Monde textile* paraît tous les ans.